

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 4

Artikel: Catéchisme de la constitution helvétique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CATÉCHISME DE LA CONSTITUTION HELVÉTIQUE

D. — Qu'est-ce que la Révolution ?
R. — C'est le changement heureux qui s'est opéré dans la manière dont le Pays de Vaud était gouverné.

D. — Pourquoi a-t-on fait ce changement ?

R. — Pour lui donner un gouvernement libre.

D. — Qu'est-ce qu'un gouvernement libre ?

R. — Celui qui est fondé sur les droits de l'homme et sur une Constitution sage.

D. — Qui nous a ouvert les yeux ?

R. — La philosophie nous a éclairés. La Grande nation nous a servi d'exemple et nous a prêté son appui; elle a mis le comble à ses bienfaits en nous donnant la Constitution helvétique, et en nous associant à cette République une et indivisible, qui fait aujourd'hui notre espoir...

D. — L'Helvétie n'était-elle pas une et indivisible ?

R. — Non. C'était un assemblage informe de parties hétérogènes, inégales et disproportionnées, de gouvernements disparates, de rivalités mal éteintes, de cultes et de mœurs opposés. Il y avait des cantons où l'aristocratie était le caractère ou plutôt l'abus du gouvernement; d'autres où la démocratie était pleine et entière; d'autres où la Constitution tenait de l'un et de l'autre. Il y avait même plusieurs de ces cantons qui avaient des sujets. Ainsi le Pays de Vaud était placé sous la domination de Berne.

D. — Mais le Pays de Vaud ne faisait-il pas partie de la Suisse ?

R. — Non. Il était sujet d'un canton Suisse. Aujourd'hui, rendu à sa dignité, il s'associe à lui.

(Imprimé à Lausanne, par A. Fischer et Luc. Vincent, 1798, an I^{er} de la République helvétique).

Compassion. — Un mari, dont la femme est très intransigente, de plus féministe convaincue, se plaignait que celle-ci passât les trois-quarts de son temps hors de la maison, dans des réunions où, de concert avec ses pareilles, elle plaide avec passion l'émancipation du sexe dit faible.

— Oui, mon cher ami, c'est comme ça. A peine si je la vois une demi-heure par jour.

L'ami, compatissant :

— C'est triste, mon cher, très triste, j'en conviens. Mais, tu sais, une demi-heure est bien vite passée.

Les vieilles chansons.

C'est le diable.

L'amour est chose tant jolie.
Qu'on ne saurait trop le priser;
Soir et matin, près de sa mie,
La cajoler, la caresser.

C'est admirable !

Mais las ! l'amour tout éhonté
S'enfuit quand vient la pauvreté.
C'est le diable.

Nuage épais sur la prairie
Répand le calme et la fraîcheur,
Et rose fraîche épanouie,
Embaume l'air de son odeur.

C'est admirable !

Mais la rose cache un piquant,
Le nuage un feu dévorant.
C'est le diable.

Accorte et gentille fillette
Fait naître soudain le plaisir,
Comme au printemps la violette
Croît sous l'haleine du zéphyr.

C'est admirable !

Mais la fleur meurt avec l'été,
Et l'âge efface la beauté.

C'est le diable !

(Communiqué par *Pierre d'Antan*.)

ON' EINTERRA

STASSE s'è passâie l'ai a dza bin dâi z'annâie, dau teimps dâi z'avant-reiue et dâi crignoline. L'è dan vilhîe. Se vo z'eimbête, laissi la.

Ugène à Fennet ètâi z'u moo. L'è ouïe que l'arreve quasû à ti. L'avâi faliu l'einterrâ et que l'ai avâi onna balla porsuita, câ l'ètâi de regretlà. Laissive sa mère que s'è trovâve dinse tota soletta, sein pire on batse dèvant li por cein que la mère Fennet l'avâi adî vitiu pòdra et l'ètâi habituâie dinse. Enfin quie, la retsesse l'ai avâi rein pu. L'ètâi dan bin d'â plliendre et du tot l'hein on ètâi vegnu po l'einterrâ : du lo fond de Crotsemillon, tant qu'à la Rebedoulaz et à Revirepantet. L'è porteu l'ètant arrevâ, l'è premî avoué la suivre et son manti; pu tot lo velâdo. La mère Fennet, quand bin l'ètâi pòdra quemet là ratte, avâi tot parâi voliu bailli à tsacon onna navetta et on verro dè bon vin vilhio. Le desâi que se on n'avâi pas omète on verro à bère, l'ai avâi min de plliési d'allâ à on' einterrâ. Dan, nion n'avâi manquâ, principalement pas lo menistre.

Clli menistre l'ètâi onna bin brâva dzein, bon po l'è pòdro et tot, mâ on bocon quemet lo bon vin vilhio. L'ètâi vegnâi assebin on pou rêsse avoué l'âdzo. L'è dzein l'amâvant bin, quand bin falliâi pas lire pressâ po l'ouère. Clli dzo quie, l'ètâi oncora pe rêsse que l'è z'autro iâdzo. D'ailleu, n'avâi jamé fè nion plliôrâ dein l'è z'einterrâ.

Lo pridzo s'è fasâi dèfro, iò tot lo mondo l'ètâi. On avâi âovert l'è fenitre dau pâilo po que l'è fenne que l'irant à l'ottô pouaissant ouère. La pòdra mère Fennet l'avâi dza son motchâo de catsetta à la man et bin dâi z'aotre fêmalle avoué que l'attendant po plliôrâ que lo menistre l'ausse coumeinci.

Po grand, clli pridzo d'einterrâ fut grand. Lo menistre l'ai allâve quemet se l'ire à la dzornâ, tot pllian. A n'ou moment, quand l'eût on bocon dèvesâ de la moo et de la vya, tot bounameint, sein s'è couâti, s'è met à dere :

— Aujourd'hui, le bon Dieu nous l'a repris... le bon Dieu nous l'a repris... — et s'einreimbliâve sein pouâi s'è reinmodâ — le bon Dieu nous l'a repris...

Adon, on out dein lo pâilo la mère Fennet dere ein segoteint :

— Lo bon Dieu l'arâi mi fè de no preindre noutron menistre... et pu de no laissî noutron' Ugène...

MARC A LOUIS.

FRANÇAIS DE GERMANIE

ON nous communique encore les deux spécimens que voici de français de Germanie, sans commentaires.

C'est d'abord une circulaire annonçant la séparation de deux associés.

« M.

« Nous avons l'honneur de vous informer que notre ancienne maison X. & Y., à *** , c'est délié depuis le 1^{er} Janvier 1913 au tout part à satisfaction.

« Monsieur X. et Monsieur Y. suivrons le même affaire sur leur propre compte séparé. »

Ce sont ensuite des offres de service.

« M.

« En cas d'avoir besoin des :

« Prismes bobèches port-couteaux, port de bonques, saliers, encrîers, press papiers, je vous prie dans vos propres intérêts de me demander le prix courant le plus bon marché.

« En attendant vous nouvelles, j'ai l'honneur de vous présenter mes salutations sincères. »

Vérité. — Deux lois gouvernent le monde : la loi du *plus fort* et la loi du *plus fin*.

Avis à qui s'en sent. — M. Y*** avait l'autre jour comme convive un jeune homme d'esprit, qui eut le malheur de débiter une histoire un peu longue et de vouloir sortir de sa poche un petit couteau pour découper un poulet.

— Mon cher ami, fit l'amphitryon, qui était en grande familiarité avec son hôte, à table, il faut avoir un grand couteau et de petites histoires.

Envie. — Un mendiant qui n'était affligé que d'une légère infirmité rencontre un autre mendiant dont la vue inspirait une grande pitié.

— Combien gagnes-tu par jour ? demande le premier.

— 1 franc 50 à 2 francs.

— 1 fr. 50 à 2 fr. ! Mais je ne donnerais pas ma journée pour 20 francs si j'avais le bonheur d'être aussi infirme que toi !

POUR UNE FOIS !

Les Lausannois ne sont point gens pressés. C'est bien connu. L'heure de Lausanne — qui ne le sait ? — retarde de quinze à trente minutes sur l'heure officielle. Et ce n'est pas par coquetterie, pour se faire désirer, que le Lausannois est ainsi. C'est par indolence, tout simplement. Il est bon Vaudois, après tout : « On a bien le temps ! »

Une fois, pourtant — fait extraordinaire, on peut nous en croire — l'heure de Lausanne fut en avance. Oh ! mais les Lausannois n'y étaient pour rien. Voici l'histoire. Elle est absolument authentique.

Le palais du Tribunal fédéral, place Montbenon, était à la veille ou presque de son inauguration. Quelques peintres, sous la direction de M. Marcel Chollet, achevaient la décoration de la grande salle d'audience. Ces peintres, qui avaient coutume, après leur dîner, d'aller fumer leur « boufarde », en contemplant le point de vue, sur la terrasse qui domine le dôme du palais, s'amusaient, les derniers jours, à hisser un drapeau fédéral au mât dressé au milieu de cette terrasse. Ils voulaient par là peut-être annoncer aux juges, impatientes de prendre possession de leur nouvel asile, ou à la population, curieuse de les y voir installés, l'achèvement très prochain de l'édifice. Peut-être aussi n'était-ce que simple caprice. Les peintres sont fantasques. Mais qu'importe ! Or, le matin de l'inauguration, par un temps superbe, on s'en souvient, les invités officiels : président de la Confédération, conseillers et juges fédéraux, représentants des autorités des divers cantons, accompagnés de leurs huissiers en grande tenue, autorités vaudoises et lausannoises, corps judiciaires, au grand complet, délégués de l'Académie, des sociétés locales, etc., etc. s'étaient réunis sur la promenade de Derrière-Bourg et attendaient 10 heures, heure fixée pour se rendre en cortège, musique en tête, à Montbenon.

Pendant ce temps, un des peintres était monté au belvédère du nouveau palais pour jouir de plus haut de la cérémonie. Partout où s'étendait son regard, sur la ville en fête, ce n'étaient que drapeaux, oriflammes, écussons, guirlandes, draperies, etc. Seul, le palais de Montbenon, le héros du jour, si l'on peut ainsi dire, était veuf de toute décoration. Quelle injustice et quelle anomalie !

Notre peintre en était scandalisé. Soudain, à ses pieds, il aperçut un drapeau fédéral, que reliait au mât du dôme une cordelette passée dans une poulie. Evidemment, la personne chargée de la décoration du palais avait failli à son devoir. Pareil manquement, en un tel jour, était impardonnable. Au moins, fallait-il le cacher à nos hôtes. Quelle honte, pour la ville, tout de même. Ah ! c'est alors que les délégués des cantons de la Suisse allemande auraient pu s'écrier : « Oh ! ces welches, tuchurs les mêmes ! »

Le peintre, donc, n'écoutant que son patrio-